

Document d'accompagnement thématique



Inspection de l'Enseignement Agricole

**Diplôme: BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
Conduite et Gestion d'une Entreprise Hippique**

Thème : le débouillage

Pourquoi aborder le débouillage en formation professionnelle ?

La formation baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'entreprise hippique », rénovée à la rentrée scolaire 2011, prend appui sur les emplois de niveau IV de responsable d'entreprise dans le secteur des courses hippiques et le secteur des activités de loisirs et de compétition, dans le domaine « générique » dit secteur du cheval.

La rénovation de ce Baccalauréat professionnel s'appuie sur un référentiel professionnel qui fait émerger les demandes et le contexte de l'emploi visé au travers des activités caractéristiques exercées par des titulaires des emplois ciblés par ce diplôme. Parmi ces dernières un groupe intitulé « **Mettre en œuvre les différentes activités de valorisation des chevaux en développant une approche comportementale du cheval** » qui intègre dans son premier item « *Conduire une activité de débouillage et de pré entraînement* »

Il s'agit bien là d'une volonté des professionnels (qui siègent par ailleurs dans toutes les commissions où ce référentiel fut présenté) d'aborder et pratiquer les aspects liés au débouillage des poulains à des fins professionnelles.

Ce débouillage est ensuite décliné en objectifs opérationnels tenant compte d'une part des enjeux de cette étape cruciale pour la future carrière de l'équidé et d'autre part par le caractère dangereux voire accidentogène tant pour les hommes que pour les chevaux. Ainsi les principales visées sont :

- évaluation du comportement et des aptitudes de l'équidé,
- éducation de l'équidé aux ordres élémentaires,
- définition des techniques disponibles pour mettre le cheval au travail,
- adaptation du travail du jeune cheval en fonction de sa condition physique et de la saison ...

Il apparaît alors important pour ne pas dire incontournable dans une formation de futurs acteurs de la filière équine de développer des savoirs, des savoir-faire ou savoir-être propres à l'éducation et au travail des jeunes chevaux. L'ensemble par une série d'approches thématiques qui mettent les jeunes au centre de l'apprentissage prennent en compte de manière permanente et incontournable les aspects de bien-être animal et de sécurité du couple homme-cheval.

Un module professionnel dédié au travail du cheval.

Le module professionnel MP6 (travail du cheval) participe à l'acquisition des capacités nécessaires au travail des différentes catégories de chevaux de sport, d'instruction, de loisir ou de course. Il comporte pour se faire deux parties :

- Une première partie centrée sur l'acquisition des savoirs, savoir-faire portant sur la préparation physique du jeune cheval, ou du cheval d'âge, l'estimation de leurs potentiels et la gestion de leur carrière. Ce qui nécessite une bonne maîtrise de l'équitation et qui justifie *in fine* que cette formation soit destinée à des jeunes ayant déjà des capacités équestres avérées.

- Une seconde partie centrée sur les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la vérification du niveau d'éducation du jeune cheval, l'organisation du débouillage et la mise en condition du poulain. Elle est centrée sur la pratique et exige que les apprenants soient en situation de faire et non pas de spectateurs.

La mise en œuvre de ce module doit :

- Avoir pour support une cavalerie adaptée,
- Disposer d'installations et équipements adaptés et spécifiques à chaque étape de la mise en valeur,
- Utiliser des équipements de sécurité agréés.

La dotation en heures d'enseignement consacrées à ce module est conséquente (au moins 224 heures), étalée sur les deux années de première et de terminale de la formation Bac. Pro. et doit être conduite en groupe restreint (moins de 16).

Un module professionnel qui intégrera la dimension importante d'éducation et de débouillage.

L'objectif 2 du module MP6 « **Réaliser l'éducation d'un poulain** » est articulé autour des grandes étapes du débouillage sans pour autant privilégier une technique par rapport à une autre. Les indications de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA) encouragent en fonction des situations locales à aborder plusieurs techniques sans pour autant avoir d'imposés en la matière.

La sécurité reste une priorité au sein de toutes les manipulations. L'enseignant doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la pratique de cette activité dans des conditions optimales de sécurité.

Cet objectif se découpe en plusieurs phases (sous-objectifs)

2.1 Réaliser un bilan éducatif et sanitaire du poulain en vue d'établir un programme de soins et de débouillage cohérent.

L'enseignant forme les apprenants à :

- Utiliser les moyens de contentions nécessaires pour réaliser ce bilan,
- Réaliser un ensemble de tests permettant d'évaluer le niveau éducatif du poulain,
- Réaliser un ensemble d'exams permettant d'évaluer l'état sanitaire et l'intégrité de l'appareil locomoteur.

Cette première phase permet de faire, pour tous les poulains support de l'apprentissage, un premier bilan et d'avoir des sujets aptes à mise en place de la démarche didactique. L'attention des enseignants est attirée sur ce premier bilan et sur la nécessité d'exclure totalement, dès le départ, un sujet qui par son

comportement, son éducation, son état, ne serait pas de nature à satisfaire à l'apprentissage des élèves. Il s'agit bien là de situations d'apprentissage dans un cadre de formation professionnelle et non pas un acte professionnel réalisé dans un contexte de relations commerciales. **L'IEA insiste sur la nécessité d'une contractualisation claire et précise avec les propriétaires des poulains et de stipuler dans les clauses de la convention de mise à disposition de l'équidé cette possibilité de refus d'un poulain pouvant être jugé comme « inapte ».**

2.2 Organiser le débouillage dans le respect des règles de sécurité.

2.21 Proposer un programme de débouillage adapté au poulain monté et/ou attelé

2.22 Organiser le lieu de travail pour réaliser un débouillage en sécurité

L'organisation et les choix sont réalisés pour chaque séance en fonction du type de travail, ils portent sur le choix et la sécurisation du poste de travail (en toute occasion dans un espace clos et sécurisé) sans autre intervention simultanée de cavaliers ou autres équidés. Le choix des équipements de protection individuelle (EPI), ici la tenue d'équitation, des bottes ou boots de sécurité, des gants, un gilet de dos lors des phases montées ; sont les équipements de base.

Le choix et la mise en place du matériel nécessaire sont de la responsabilité de l'enseignant de même que de veiller qu'à aucun moment un élève ne soit seul avec un poulain. Le travail en binôme est plus que conseillé.

2.23 Débouiller le poulain

L'enseignant doit mettre en œuvre un enseignement favorisant le travail en équipe au sein du groupe des apprenants. Puis faire accepter au poulain le matériel adapté en fonction du travail demandé, lui apprendre à respecter les aides à pied et monté, lui apprendre à embarquer et débarquer.

Le programme doit être adapté en fonction des réactions et des progrès observés, en s'assurant que chacune des étapes soient bien acquises. Dans la conduite de chaque phase on insistera sur la maîtrise de soi, la progression, la durée et les codes de communication. L'ensemble de cette éducation doit se faire dans le calme et sans brutalité. On recherchera à chaque étape confiance et respect du poulain.

2.24 Assurer le suivi technique du poulain

2.25 Etablir un bilan du débouillage

Le bilan porte à la fois sur le déroulement du débouillage et le résultat obtenu, l'état de santé, la confiance, le comportement monté ou attelé, l'attitude et la locomotion du poulain. Il a pour support un document de suivi tenu par les apprenants, document qui reste à l'initiative de l'équipe enseignante.

Le travail réalisé par les apprenants peut être valorisé par la présentation des poulains aux éleveurs propriétaires ou dans des concours d'élevage. C'est bien là une situation professionnelle tout à fait significative.

2.3 Comparer différentes pratiques de débouillage.

Cet objectif a pour but d'enrichir les connaissances des apprenants pour adapter leurs pratiques de terrain. A partir des expériences vécues en établissement de formation, en séquences en milieu professionnel, il s'agit de faire une approche comparative des différentes méthodes de débouillage : principes, intérêts, limites. A titre d'illustration, des démonstrations, des visites peuvent être organisées par les enseignants.

Une organisation à l'initiative des équipes.

Compte tenu des contraintes organisationnelles d'un part (disponibilité en poulains en nombre suffisant, profil des poulains à débourrer, place dans les installations...), de contraintes pédagogiques (acquis des élèves au cours de leur formation, niveaux de pratique autour et à cheval...) ; l'organisation de cet objectif du module MP6 reste assez lâche sur la formation mais doit cependant respecter certains incontournables :

- S'assurer d'une maîtrise minimale des fondamentaux de l'équitation pour la phase montée du débouillage,
- S'assurer d'une maîtrise de comportement et de la gestion des poulains à pied, tout particulièrement pour les premières phases d'apprentissage, notamment pour les équidés n'ayant pas un grand niveau d'éducation,
- Permettre aux apprenants de vivre plusieurs situations dans le processus de débouillage, et donc leur permettre d'être acteurs sur plusieurs sujets, d'où l'obligation d'avoir un nombre conséquent de poulain sur la formation,
- Faire en sorte que tous aient l'occasion d'agir en situation d'apprentissage professionnel et de conduire en plus ou moins grande autonomie toutes les phases de cette éducation, de la réception du poulain à la remise au propriétaire,
- S'assurer qu'en toute occasion des règles élémentaires de sécurité (EPI, matériel, environnement) sont réunies garantissant la sécurité des apprenants et des équidés tout en respectant les attendus du bien-être animal,
- Une évaluation construite autour de savoirs et de savoir-faire et savoir-être professionnels contextualisés, cadrée par la note de service DGER/SDPOFE/N2012-2072 en date du 12 juin 2012

Elle valide la capacité :

C11 « Gérer le travail du cheval en vue de développer ses potentialités dans le respect des règles de sécurité et du bien-être animal » et tout particulièrement :

C11.1 « Débouiller un cheval »,

La situation d'évaluation proposée pour l'évaluation correspond à l'organisation et la réalisation d'une séquence de débouillage en situation réelle.

Ce contrôle est organisé par l'établissement en fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés aux contraintes de l'activité.

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il cherchera la collaboration des professionnels qui, dans le cadre de conventions à établir, pourront mettre des poulains à disposition des établissements.

La séance servant de support à l'évaluation **se place après que le poulain aura reçu une éducation élémentaire** et avant que le cheval n'évolue en extérieur aux trois allures.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille nationale par un enseignant d'équitation et un professionnel qualifié.

A partir des consignes données, les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :

- préparer et organiser une séance de débouillage,
- réaliser la séance demandée,
- prendre en compte la sécurité des intervenants et du cheval,
- justifier les modalités de mise en oeuvre

C'est la raison pour laquelle dans la pratique, les établissements programment cet enseignement de manière assez différente, mais toujours à partir de la classe de première :

- Les jeunes ont déjà acquis un certain niveau de professionnalisme,
- Soit sous forme de semaines bloquées sur la fin de la première et la terminale,
- Soit sur plusieurs cycles qui intègrent des poulains avec des qualités et objectifs différents (loisir, sport...),

Cela permet aux apprenants de « voir passer » plusieurs poulains différents etc.